

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote du Budget Primitif 2025

N°07-2025

Membres élus : 15

Présents : 11

Abstention : 0

Pour : 15 – Contre : 0

Date de convocation :

25.03.2025

Date d’affichage

25.03.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame VARLET Nathalie, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NIODO Patrick, Madame LETURQUE Maud, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame VIVIER Maryline, Madame DUROYAUME Manuella, Monsieur GOUSSET Sébastien

Absents excusés

Monsieur JEAN Mikaël donne pouvoir à Madame FASSI Sandrine,
Monsieur MANESSE Éric donne pouvoir à Monsieur DEGLAVE Laurent
Monsieur TRIN Christian donne pouvoir à Madame VARLET Nathalie
Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Sandrine FASSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que trois réunions (une sur l'investissement, une sur le fonctionnement et une pour la présentation du budget) se sont préalablement tenues pour la préparation du budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
 Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Commune de SAINT VAAST LES MELLO - COMMU SAINT VAAST LES MELLO - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 602 731,00	RECETTES 586 857,88
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	77 201,83	60 319,10
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 32 755,85
Total de la section d'investissement (2)		679 932,83	679 932,83
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 1 707 397,33	RECETTES 1 006 494,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 700 903,33
Total de la section de fonctionnement (3)		1 707 397,33	1 707 397,33
TOTAL DU BUDGET (4)		2 387 330,16	2 387 330,16

Considérant le projet de la section fonctionnement pour l'exercice 2025

BUDGET M57A -

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	charges à caractère général	777 320.95
012	charges de personnel	462 000.00
014	atténuation de produits	57 700.00
65	autres ch. de gestion courante	130 552.00
66	charges financières	50 000.00
67	charges exceptionnelles	
68	Provision pour créances éteintes	
	total opérations réelles	1 477 572.95
023	virement à l'investissement	224 524.38
042	transferts entre sections	5 300.00
6811	amortissement	5 300.00
043	opér ordre fonctionnement	0.00
	total opérations d'ordre	229 824.38
	total dépenses fonctionnement	1 707 397.33
	restes à réaliser	
002	déficit reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 707 397.33

RECETTES		
013	atténuation de charges	12 000.00
70	produits	43 600.00
73	impôts et taxes	724 383.00
74	dotations	224 780.00
75	autres produits	
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
	total opérations réelles	1 004 763.00
042	transferts entre sections	1 731.00
722	travaux en régie	
777	reprise subventions	1 731.00
043	opér ordre fonctionnement	0.00
	total opérations d'ordre	1 731.00
	total recettes fonctionnement	1 006 494.00
	restes à réaliser	
002	excédent reporté	700 903.33
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 707 397.33

Considérant le projet pour la section d'investissement pour 2025 :

INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES		RAR	Crédits Nouveaux			RAR	Crédits Nouveaux
16	Emprunts		55 000.00	1068	résultat fonct. capitalisé		
165	Dépôt et cautionnement			10222	FCTVA		10 000.00
203	Frais d'études, d'insertion		20 000.00	10226	TA		
204				1322	Subvention région	5 737.50	17 212.50
2158		808.68		1321	ETAT		308 005.00
2131	Construction bât public- Eglise	76 393.15	370 000.00	1323	subvention dpt	36 646.00	
21	Autres immobilisations corporelles		156 000.00	13361	DETR transférable		
				13461	DETR	0.45	
				13251	Fds de concours ACSO	17 935.15	21 816.00
				1641			
				165	Dépôt et cautionnement		
				024	Produits de cessions		
	total dépenses réelles	77 201.83	601 000.00		total recettes réelles	60 319.10	357 033.50
				021	virement de la section de fonctionnement		224 524.38
040	transferts entre sections		1 731.00	040	transferts entre sections		5 300.00
2313	travaux en régie			28041	amortissement		2 734.00
1391	reprise subventions		500.00	2802	amortissement		2 566.00
1391	reprise subventions		1 231.00	28042	amortissement		
041	opérations patrimoniales		0.00	041	opérations patrimoniales		0.00
2315	intégration avance			238	intégration avance		
2153	intégration participation SILMA			238	intégration participation SILMA		
	total dépenses d'ordre		1 731.00		total recettes d'ordre		229 824.38
	total dépenses de l'exercice		602 731.00		total recettes de l'exercice		586 857.88
	restes à réaliser		77 201.83		restes à réaliser		60 319.10
001	déficit reporté			001	excédent reporté		32 755.85
	TOTAL INVESTISSEMENT		679 932.83		TOTAL INVESTISSEMENT		679 932.83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

PRECISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024 et restes à réaliser.

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2025 de la ville de Saint Vaast-lès-Mello en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 707 397.33 € de recettes et 1 707 397.33 € en dépenses
- Section d'investissement : 679 932.83 € de recettes et 679 932.83 € en dépenses
- TOTAL : 2 387 330.16 € de recettes et 2 387 330.16 € en dépenses

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature en conformité avec l'instruction M57.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 03.04.2025

Le Maire

Nathalie VARLET

